

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de Versailles
Division de l'Encadrement
3 boulevard de Lesseps
78000 VERSAILLES

Affaire suivie par :
Monique KALLI-BOUAOULO
☎ 01 30 83 45 92

ce.de@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

I	DSDEN		ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etab. Sup
	92		CANOPE
	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et services, CT et CM		91
			92
	Lycées		95
	78	A	INS HEA
	91		DRONISEP
	92		INJEP
	95		SIEC
A	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		78
	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Établissements privés		
	MELH		78
	LYCEE MILITAIRE		91
A	EREA		92
A	ERPD		95
Autre:			

Nature du document :

nouveau
modifié
 reconduit

Le présent document comporte :

circulaire 2
annexe 3
postes vacants 1
total 6 P

Versailles, le 05 Mars 2020

La Rectrice de l'académie de Versailles

à

Mesdames et Messieurs les directeurs adjoints
chargés de SEGPA de collège

S/C de mesdames et Messieurs les principaux

S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Education nationale

Objet : Mouvement des directeurs-adjoints chargés de SEGPA
– rentrée scolaire 2020

Réf. : Décret n°81.482 du 8 mai 1981, modifié. Circulaire n°81.497 du 2
décembre 1981.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'ensemble des instructions ci-
dessous relatives aux emplois de directeurs-adjoints chargés de SEGPA
de collège.

Les demandes de participation au mouvement devront être formulées sur
les imprimés joints en annexe.

L'original sera adressé **par la voie hiérarchique par mail au service
gestionnaire de la direction des services départementaux de
l'Éducation nationale dont vous dépendez avant le 27 Mars 2020.**

Une copie sera transmise par mail à la division de l'encadrement du
Rectorat :

ce.de@ac-versailles.fr

Adresses des Directions des Services Départementaux de l'Éducation nationale :

- **Yvelines** : Division des Personnels –Madame WROBLEWSKI Geneviève
01 39 23 60 23
ce.ia78.dp2gestcol@ac-versailles.fr

- **Essonne** : DIPER 1 - Madame MENDIBOURE Sophie
01 69 47 84 05
ce.ia91.diper2@ac-versailles.fr
Sophie-Marie.Mendiboure@ac-versailles.fr

- **Hauts-de-Seine** : Cabinet- cellule des personnels d'encadrement - Messieurs GODARD
et FONTANEAU.
01 71 14 28 15 / 14
ce.ia92.drh-encadrement@ac-versailles.fr

- **Val-d'Oise** : DIPER Madame RABASSE
01 79 81 22 05
ce.ia95.diperavancement@ac-versailles.fr

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale vérifiera l'état des services des candidats et retournera les dossiers à la division de l'encadrement **avant le 17 Avril 2020** délai de rigueur, dûment revêtu des avis autorisés.

Les directeurs adjoints de SEGPA peuvent également formuler des vœux pour une autre académie. Dans cette hypothèse, les intéressés sont invités à prendre contact avec les rectorats des académies sollicitées pour s'assurer des dates de dépôt des demandes, celles-ci étant différentes d'une académie à l'autre.

Pour l'académie de Versailles, le mouvement se déroulera dans la semaine du 27 avril 2020.

TOUT POSTE EST SUSCEPTIBLE DE DEVENIR VACANT, mais une première liste des postes vacants (PV) est transmise à titre indicatif.

Une attention particulière est demandée aux agents ayant formulé un ou des vœux sur des SEGPA bénéficiant du dispositif REP/REP+. Ces personnels sont appelés à prendre contact avec le chef d'établissement, lequel sera consulté sur les candidatures en temps utiles.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines
Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS

